

# MAIRIE DE MARLIENS

21110

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 22 JANVIER 2020

**Présents :** Mrs Jean Marie FERREUX / Thomas JAMESSE / Jérôme CHAPUIS / Igor MAILLOTTE / Christian PIMENT / Jérémy FALLOT  
Mme Laurence SCHERRER

**CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE :** L'autorité territoriale informe les membres de l'assemblée délibérante que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Côte d'Or propose une prestation diagnostic, boîte à outils Ressources Humaines.

L'objectif de cette mission facultative est de réaliser pour le compte des collectivités, selon leurs besoins, certaines actions en matière de Ressources Humaines. Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de procéder au contrôle des salaires d'un agent pour les années 2014 à 2017. Suite à un défaut d'information intégré dans le logiciel de Gestion de la paie de la commune, les assiettes de cotisations de l'agent ne se sont pas correctement calculées. Cette mission facultative comprend les éléments suivants : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations mensuelles (Prélèvement à la source -dispositif PASRAU) et annuelles des salaires (N4DS), simulations de salaire, éditions diverses. Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or pour cette prestation et d'autoriser à cette fin l'autorité territoriale à signer le devis correspondant évalué à 650€.

L'assemblée délibérante,

Sur le rapport de l'autorité territoriale, après en avoir délibéré, et par 7 voix pour

DECIDE

- de demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer le devis correspondant avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

L'autorité territoriale,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de DIJON, sis 22 rue d'Assas, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**CREDITS REPORTEES :** Le conseil municipal décide de reporter les crédits des travaux engagés à savoir Trottoirs route d'Echigey, Ralentisseurs, construction de deux maisons pour régler les factures avant le vote du BP 2020. Il autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour ce qui ne serait pas reporté.

**TROTTOIRS ROUTE ECHIGEY :** Une réunion a eu lieu lundi 21 janvier 2020 avec le cabinet GIEN PINOT et l'entreprise NOIROT, Monsieur FERREUX, maire ainsi que Messieurs MAILLOTTE et PIMENT (commission urbanisme). La création des places de parking a été revue et diminuée à 4 au lieu de 7 initialement prévues suite à un permis de construction délivré récemment en bordure de celle-ci ainsi que des suppressions au niveau de la rue des Jonquilles, ceux-ci n'étant pas judicieux. La largeur des trottoirs sera de 3 mètres 50 et la route de 5 mètres 50. Afin d'éviter le stationnement sur ceux-ci au vu de leur largeur, une discussion est engagée. Des nouveaux plans sont donc en attente ainsi que l'estimation du montant du nouveau projet pour définir où va s'arrêter la 1<sup>ère</sup> tranche. La demande de subvention pour la 2<sup>ème</sup> phase doit être faite au plus tard au mois de septembre 2020.

**LOCATIFS :** Monsieur le Maire informe qu'il y a des problèmes sur les locatifs : un cumul a été changé au T2 A la bibliothèque, qu'il y a une fuite sur un robinet. L'entreprise JOLOBOIS a été mandatée pour ces travaux. Une demande de clôture a été faite par le T2 au locatif, Impasse du Château. Avant de donner un accord pour une clôture démontable, il est décidé d'aller voir sur le terrain comment celle-ci peut être réalisée.



Les volets ont été revus par l'entreprise SOCOREVE.

**ECOLES :** les volets des écoles ne fonctionnent pas correctement et un robinet du radiateur des WC handicapés qui n'a pas été changé, ne ferme plus et coule. L'entreprise JOLIBOIS a été mandatée pour voir le problème.

**CONSTRUCTIONS DES DEUX MAISONS :** Monsieur le Maire informe que le dépôt doit être fait cette semaine, le cabinet GIEN PINOT étant en attente du document concernant la RT 2012, réalisé par l'entreprise D'ADVENTURE. Dès le dépôt en mairie, celui-ci sera envoyé à la DDT et le conseil souhaiterait que les travaux débutent en avril 2020.

**RECENSEMENT INSEE :** Monsieur CHAPUIS informe qu'il y aurait environ 35% d'avancement au 22 janvier. L'agent recenseur lui aurait fait remonter un mécontentement de certains habitants par rapport aux réponses faites lors de questionnement en mairie ainsi que de l'accueil. Monsieur le Maire le questionne concernant le paiement de cet agent recenseur, car aucune indemnité n'a à ce jour été décidée, et n'a pas connaissance de la dotation financière allouée à la commune sachant que d'habitude c'est cette dotation qui indemnise la personne. Monsieur CHAPUIS doit donc se renseigner auprès du responsable de l'INSEE pour avoir le montant et le conseil décide de reverser celle-ci à l'agent recenseur. (1100€ brut)

**AGENT ENTRETIEN :** L'agent d'entretien est désormais employé sur la commune depuis le lundi 21 janvier à raison de deux jours fixes à savoir le lundi et le vendredi et une demi-journée flottante de 3 heures 30. Son contrat est de durée déterminée de 3 mois (renouvelable) avec une période d'essai de 1 mois.

#### **DIVERS :**

- **HORLOGE DE L'EGLISE :** Le devis a bien été envoyé concernant le changement du mécanisme de l'horloge. Cette réparation sera faite lors de la révision annuelle.
- **CHATS ERRANTS :** Madame MEHEU indique que c'est en période de grand froid qu'il faut commencer. Il y a donc lieu de prendre contact avec les vétérinaires pour établir le partenariat. Le coût de la stérilisation et du tatouage pour une chatte serait de 66€ et pour un mâle de 38€.
- **CONVENTION SPA :** une nouvelle demande de renseignements sera faite auprès de la SPA des Jouvences.
- **RADAR PEDAGOGIQUE :** La commande est faite et la livraison devrait avoir lieu en février.
- **PASSAGE PIETONS :** Les zébrés des passages piétons sont à refaire. Monsieur CHAPUIS informe qu'il a eu des contacts avec une entreprise de SENNECEY LES DIJON qui aurait de la peinture beaucoup plus résistante dans le temps que celle que la commune possède. (à suivre)
- **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES :** Monsieur JAMESSE soulève la question concernant la participation de la commune auprès de cette association qui finance diverses choses au sein des écoles. Il est décidé que la mairie, pourra, sur leur demande, leur faire des impressions. Il serait bienvenu que Marliens participe d'avantage à ces festivités.
- **RPI :** Un point est soulevé concernant la participation de la mairie de Marliens au spectacle de Noël à Varanges. Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas été prévenu.
- **ORGANISATION DES ELECTIONS :** Ce point sera vu au prochain conseil municipal.
- **LES CORNOTS II :** Monsieur MAILLOTTE informe que le compteur EDF est toujours en provisoire. Monsieur le Maire répond que celui-ci peut avoir une durée de un an et qu'il appartient à la commune. La demande de définitif doit être faite.
- **TRAVAUX CURAGE :** L'entreprise BFC doit venir curer.
- **SALLE DES FETES :** Monsieur le Maire informe qu'il est sans arrêt questionné sur le chauffage de la salle des fêtes qui ne marche pas. Monsieur CHAPUIS répond que l'entreprise LAPIERRE doit revenir pour le câblage qui serait incorrect par rapport à la programmation et ainsi tout devrait désormais marcher correctement. (affaire à suivre).
- **SECRETARIAT DE MAIRIE :** De nouveau certains conseillers posent la question sur la continuité de la secrétaire de mairie. Celle-ci leur répond, qu'elle même à ce jour, ne sait pas quand elle prendra sa retraite et qu'elle peut aller jusqu'à 67 ans.

Prochain conseil : 19 février 2020.

**Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 29 janvier 2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le Maire,  
Jean Marie FERREUX

